



Marché public de services n° 19 002 PNCAL

**Travaux d'entretien des sites naturels
sur le territoire du parc national des calanques 2019-2020**

Marché à procédure adaptée (MAPA)
selon l'art. 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Accord-cadre à bons de commande, mono attributaire
selon les art. 78 et 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016
Marché bisannuel, non reconductible, 2019-2020

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

PARC NATIONAL DES CALANQUES

141 Avenue du Prado
13008 MARSEILLE
Tél. 04 20 10 50 00

Sommaire

OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES.....	3
<u>Parties contractantes au sens du présent document.....</u>	<u>3</u>
<u>Documents de référence et abréviations utilisées.....</u>	<u>3</u>
<u>Objet et nature du marché.....</u>	<u>3</u>
<u>Type de marché et procédure.....</u>	<u>3</u>
<u>Décomposition en lots.....</u>	<u>3</u>
<u>Quantité ou étendue globale : montant minimum et montant maximum pour les deux ans.....</u>	<u>4</u>
<u>Démarrage du marché.....</u>	<u>4</u>
<u>Durée du marché.....</u>	<u>4</u>
<u>Délai d'exécution/d'intervention des bons de commandes</u>	<u>4</u>
<u>Émission des bons de commande.....</u>	<u>4</u>
<u>Désignation du comptable assignataire.....</u>	<u>4</u>
<u>Modalité de paiement.....</u>	<u>5</u>
CONDITIONS DE CONSULTATION.....	5
<u>Condition de participation.....</u>	<u>5</u>
<u>Visite des lieux.....</u>	<u>5</u>
<u>Validité de l'offre</u>	<u>5</u>
<u>Conditions de publicité/retrait des dossiers de consultation.....</u>	<u>5</u>
<u>Présentation des offres.....</u>	<u>5</u>
<u>Conditions de remise des offres par voie dématérialisée uniquement.....</u>	<u>6</u>
<u>Jugement des offres.....</u>	<u>7</u>
<u>Dispositions diverses.....</u>	<u>7</u>
<u>Modification du marché – Clauses de réexamen.....</u>	<u>7</u>
<u>Variantes</u>	<u>8</u>
<u>Avenant – décision de poursuivre.....</u>	<u>8</u>
<u>Clauses dérogeant à l'exclusivité.....</u>	<u>8</u>
<u>Clauses de cas de forces majeures.....</u>	<u>8</u>
<u>Renseignements complémentaires.....</u>	<u>8</u>

OBJET DU MARCHÉ ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Parties contractantes au sens du présent document

Le POUVOIR ADJUDICATEUR est le PARC NATIONAL DES CALANQUES, établissement public administratif représenté par François BLAND nommé par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 23 avril 2013.

Le MAITRE D'OUVRAGE est le POUVOIR ADJUDICATEUR représenté par la personne responsable du marché chargé de diriger et de contrôler l'exécution des travaux et de proposer leur réception et leur règlement.

Le TITULAIRE est l'opérateur économique, qui conclut le marché avec le POUVOIR ADJUDICATEUR.

Documents de référence et abréviations utilisées

Le présent document fait référence aux documents en vigueur dans leur plus récente mise à jour à la date limite de remise des offres suivant :

C.C.T.G. : Cahier des Clauses Techniques Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services

C.C.A.G. : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services

Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

Ces documents ne sont pas annexés au présent document.

Objet et nature du marché

Introduction

Le Parc national des Calanques est chargé de la gestion patrimoniale de divers terrains du Conservatoire du littoral ainsi que de divers espaces naturels en Cœur de Parc national qui exigent un entretien régulier.

Définition des prestations

Le présent cahier des charges vise à décrire les attentes du Parc national des Calanques, à qualifier ses besoins et les prestations à réaliser, à définir les résultats attendus et à fixer les contraintes des interventions au titre des travaux d'entretien des milieux naturels, des équipements d'accueil et de DFCI, selon description dans le CCTP.

Consistance des prestations

Le marché concerne les travaux d'entretien des milieux naturels, des équipements d'accueil et de DFCI, à réaliser sur le territoire du Parc national des Calanques.

Code CPV : 77200000-2 Services sylvicoles
77211500-7 Élagage d'arbre
77310000 Entretien des sentiers
45262510/45262512 Maçonnerie de pierres/pierrres de taille

Type de marché et procédure

Le présent accord-cadre à bons de commande (art. 78 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016), est un marché alloti, de service, passé selon la procédure dite adaptée (MAPA supérieur à 90 000,00 € HT) conformément à l'article 27 de ce même décret et sera conclu avec un seul opérateur.

Décomposition en lots

Le marché est décomposé en 2 lots distincts :

- **lot 1** : travaux d'entretien des milieux naturels, des équipements d'accueil du public et de DFCI sur la partie continentale du territoire du Parc
- **lot 2** : travaux d'entretien d'ouvrages en pierre sèche sur les îles du Frioul.
Le candidat pourra proposer une offre pour un seul lot ou tous les lots, sous réserve qu'il possède la qualification professionnelle correspondante. Chaque lot fera l'objet d'un acte d'engagement distinct.

Quantité ou étendue globale : montant minimum et montant maximum pour les deux ans

Le présent accord-cadre à bons de commande est passé

- **sans montant minimum,**
- **avec un montant maximum pour les deux années, réparti comme suit :**
 - lot 1 : 133 000 € HT
 - lot 2 : 10 000 € HT

Dans le cas où le besoin ne s'exprime pas et qu'aucun bon de commande n'est émis, l'opérateur ne pourra pas prétendre à une indemnité de compensation.

Démarrage du marché

Le démarrage est prévu début 2019.

Durée du marché

Le présent marché sera conclu pour deux ans, il prendra effet à compter de la date de réception de sa notification jusqu'au 31 décembre 2020. Il n'est pas reconductible.

Délai d'exécution/d'intervention des bons de commandes

Le délai d'exécution souhaité est de 8 jours à compter de la date de réception du bon de commande ou de l'ordre de service. La durée d'exécution sera exprimée sur chaque bon de commande.

Toutefois, le candidat précisera son délai d'exécution dans l'acte d'engagement, qui représentera le délai contractuel.

Est considéré délai d'exécution celui relatif à l'exécution de la commande (préparation, commande des fournitures, travaux).

Le Maître d'ouvrage sera seul juge des raisons ayant conduit à dépasser le délai, de l'opportunité de proroger ce délai, de la durée à donner à cette prorogation. Il pourra aussi imposer des arrêts dans l'exécution des travaux. La procédure du bon de commande sera à chaque fois utilisée.

Émission des bons de commande

Les bons de commande seront émis au fur et à mesure des besoins. Ces bons seront transmis par courriel à l'entreprise titulaire qui devra exécuter les travaux conformément aux prescriptions du présent marché. Ils déclenchent les délais qui leur sont rattachés.

Chaque bon de commande précisera :

le nom ou la raison sociale du titulaire ;

le numéro du marché ;

la date et le numéro du bon de commande ;

la nature, la quantité et la description des travaux à réaliser ;

les délais d'exécution (date de début et de fin) ;

le lieu d'exécution ;

le montant du bon de commande ;

les délais laissés le cas échéant au titulaire pour formuler ses observations.

Nota : **l'entreprise ne peut exécuter des travaux sans qu'il lui soit transmis un bon de commande**. Dans le cas contraire, elle ne pourra prétendre au règlement des prestations exécutées.

Désignation du comptable assignataire

L'agent comptable pour le Parc national est :

Madame Chantal BOUTEILLE

AFB Agence Française de la Biodiversité, pôle de Montpellier

Immeuble Tabella 125 Impasse Adam Smith - 34470 PEROLS

Modalité de paiement

Le paiement de chaque bon de commande sera effectué après l'exécution des prestations et au vu du ou des certificats de réception établi(s) par le représentant du Pouvoir adjudicateur, par mandat administratif dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture.

CONDITIONS DE CONSULTATION

Condition de participation

Les entreprises doivent répondre aux conditions d'accès à la commande publique conformément à l'article 51 I de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et à l'art. 44 du décret.

Elles ne doivent pas tomber sous le coup d'une interdiction de soumissionner au titre des articles 45 et 46 de l'ordonnance.

Le marché sera exécuté par une entreprise justifiant de sa capacité à mener à bien les travaux d'entretien cités en objet, détaillés et définis au C.C.T.P. (Cahier des clauses techniques particulières).

Visite des lieux

La visite des lieux a essentiellement pour but de permettre au soumissionnaire de prendre connaissance des contraintes et sujétions particulières du marché, afin qu'il puisse établir son offre en toute connaissance de cause.

Il n'est pas prévu d'organiser une visite des lieux. Cependant, si les candidats le souhaitent, ils prendront contact avec : Fabienne Galleras, chargée de mission maîtrise d'ouvrage/travaux à l'adresse fabienne.galleras@calanques-parenational.fr

Validité de l'offre

Le délai de validité de l'offre est de trois mois.

Les prix sont fermes sur toute la durée du marché.

Conditions de publicité/retrait des dossiers de consultation

2.4.1 Publicité

La présente consultation est publiée dans le Journal d'Annonces Légales La Provence, sur le profil d'acheteur du Parc national des Calanques, son site Internet, Rubrique « Commandes publiques » ainsi que sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État, (PLACE).

2.4.2 Conditions de retrait du DCOE

Le dossier et ses annexes sont déposés sur la plate-forme interministérielle des marchés de l'État, (PLACE). Toute entreprise qui le souhaite peut y accéder librement, à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr, télécharger le présent document et ses annexes et présenter son offre dans les conditions définies ci-après.

Tous les renseignements complémentaires seront mis en ligne sur la Plate-forme des marchés. Le pouvoir adjudicateur n'a pas la responsabilité d'un téléchargement anonyme : il ne pourra donc pas apporter les renseignements/précisions complémentaires demandés par un autre candidat.

Présentation des offres

L'offre de l'entreprise sera entièrement rédigée en langue française.

Le dossier à remettre par l'entreprise candidate comprendra les pièces suivantes :

I PIECES DE LA CANDIDATURE

- Le candidat fournira une présentation de son entreprise : moyens matériels, moyens humains

- Liste de références pour des travaux similaires réalisés en espaces naturels protégés durant les 3 années précédentes
- Certifications environnementales (ou équivalent), labels écologiques dont dispose l'entreprise (ou équivalent)
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Une déclaration sur l'honneur (annexée au présent document) dûment datée et signée
- Attestation d'assurances
- Kbis
- DC1 (lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants)
- DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement)
- (ces documents sont téléchargeables sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires->)

II CONTENU DE L'OFFRE

- Le projet de marché comprenant :

➤ Le présent DCOE contenant le règlement de la consultation, les actes d'engagement, le CCAP, le CCTP et ses annexes dûment remplis, datés et signés.

L'acte d'engagement pour chacun des lots sera éventuellement accompagné des demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement pour les sous-traitants désignés au marché (DC4). Le candidat devra alors indiquer le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter.

➤ Les bordereaux des prix unitaires (BPU), complété, daté, signé

➤ Un dossier technique composé des pièces suivantes :

.description des moyens humains et matériels dont dispose l'entreprise spécifiquement pour les travaux d'entretien des milieux naturels en cœur de Parc national

.description des équipes et méthodes de travail et des matériaux employés :

- qualité et sécurité des travaux réalisés
- qualité des matériaux
- garantie en extérieur

.délais de fourniture des matériaux

.Plan d'Assurance Qualité Environnemental détaillé

➤ Un R.I.B

En cas de sous-traitance,

- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chaque sous-traitant ainsi que le DC4

En cas de cotraitance,

- Il sera fourni les éléments nécessaires de la liste ci-dessus pour chacun des co-traitants.

Il sera demandé aux candidats auxquels il est envisagé d'attribuer le marché de produire ses attestations fiscales et sociales datant de moins de 6 mois.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont été déjà transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Ils ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et de cet espace et que l'accès à celui-ci soit gratuit.

Conditions de remise des offres par voie dématérialisée uniquement

Date et heure limite de dépôt des offres: **avant le 13/02/2019, 12h00**

Les offres seront obligatoirement déposées par voie dématérialisée sur la Plate-forme des Achats de l'État (PLACE), à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

Copie de sauvegarde de l'offre

Il est demandé IMPERATIVEMENT l'envoi d'une copie de sauvegarde sur support physique, sous pli. Cet envoi se fera à l'adresse ci-dessous avant le **13/02/2019** à 12h00. Elle pourra être envoyée sur un support papier ou sur support électronique (CD, DVD, clé USB...). L'inscription "copie de sauvegarde" sera mentionnée sur l'enveloppe avec le nom du candidat et l'identification de la procédure, de sorte que la copie de sauvegarde soit identifiée avant l'ouverture des plis. Les documents composant la copie de sauvegarde devront être signés. La copie de sauvegarde ne sera ouverte pour remplacer l'offre dématérialisée qu'en cas d'anomalies dans la réception de celle-ci. La copie de sauvegarde sera détruite si la réception électronique s'est faite normalement.

**Parc national des Calanques
Fabienne Galleras
141 Avenue du Prado bâtiment A
13008 Marseille**

Toute candidature ou offre incomplète sera réputée irrecevable.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

Jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères et sous-critères énoncés ci-dessous :

Valeur technique : 60 %

- 20% - Moyens humains (CV, qualifications) et matériels mis en œuvre dans le cadre de l'exécution du présent marché
- 20% - Expérience dans la réalisation de travaux similaires en espace naturel protégé
- 20 % - Précautions environnementales prises dans le cadre de l'exécution du présent marché
(labels écologiques des matériaux utilisés, (ou équivalent), plan d'assurance qualité environnementale, impact environnemental)

Prix : 40 %

Dispositions diverses

Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats dont les offres, à l'ouverture des plis, sont susceptibles de répondre au mieux à ses besoins. Cependant, il pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire.

La négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre y compris le prix.

La négociation se fera lot par lot.

Modification du marché – Clauses de réexamen

Le présent marché prévoit la possibilité de modifications en cours d'exécution, ainsi que les conditions dans lesquelles il peut en être fait usage selon les articles 139 et 140 du décret 2016-360.

Clauses de réexamen - Champ d'application et nature des modifications envisageables :

- Fournitures supplémentaires/complémentaires
- Sujétions techniques/financières imprévues
- Report de la date de démarrage
- Ajout d'une adresse de livraison

Conditions dans lesquelles il peut en être fait usage :

- Par avenant.

Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

Avenant – décision de poursuivre

Tous travaux/toutes prestations ou adaptation des conditions d'exécution non prévus au présent document seront soumis à l'avis exclusif du Maître d'ouvrage ou de son représentant et devront faire l'objet soit d'un avenant pour insertion au BPU initial, soit d'une décision de poursuivre.

Clauses dérogeant à l'exclusivité

À titre exceptionnel, l'acheteur se réserve la possibilité de recourir à un prestataire autre que celui désigné au marché pour satisfaire des besoins prévus au présent marché mais pour lesquels le délai d'exécution est incompatible avec l'urgence imposée par la situation (mise en sécurité, action de communication non programmée, etc).

Clauses de cas de forces majeures

Les parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations en cas de survenance d'un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures aux parties, rendant impossible l'exécution du marché.

En cas de survenance d'un cas de force majeure le marché sera suspendu jusqu'à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure. Toutefois, faute de pouvoir reprendre l'exécution du contrat dans un délai de trente (30) jours à compter de la survenance du cas de force majeure, les Parties se rapprocheront afin de discuter d'une modification du contrat.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements qui leur seraient nécessaires, les entreprises peuvent poser leur question :

- directement sur la Plate-forme des Achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

Tous les renseignements complémentaires/modifications/réponse à un candidat durant la consultation seront mis en ligne sur cette Plate-forme.